



inter mutuelles entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 22 763 000 € entièrement libéré N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen - Adresse postale : 11, rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris CEDEX 08
02 32 95 35 92

SARL ASKW

11 rue st Rome
31000 TOULOUSE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises atteste que SARL ASKW est garantie par le contrat
n° 971 0002 28548 G 30

valable du 01/01/2023 au 31/12/2023

et renouvelable par tacite reconduction annuelle.

Ce contrat couvre, dans les limites fixées aux Conditions Particulières et Générales, la
Responsabilité Civile Professionnelle du souscripteur dans le cadre de son activité de

Traiteur, fabrication alimentaire artisanale, cuisine à domicile

ainsi que sa Protection Juridique suite à accident.

A PARIS, le 23 janvier 2023

Le représentant d'Inter Mutuelles Entreprises
Pascal DELAMARE

*Les garanties sont acquises sous réserve que le contrat n'ait pas été interrompu pour quelque motif
que ce soit.*

MONTANTS RESPONSABILITÉ CIVILE

Montants des garanties par année d'assurance sur la responsabilité civile (Articles 32 à 37 des



Conditions Générales) quel que soit le nombre de sinistres et de victimes.

.
Les montants indiqués ci-après constituent l'engagement maximum d'Inter Mutuelles Entreprises pour l'ensemble des réclamations reçues pendant la totalité des années relevant de la garantie subséquente (article 37.A.1 des Conditions Générales), quel que soit le nombre de sinistres, de victimes et l'échelonnement dans le temps des règlements faits par Inter Mutuelles Entreprises.

Montant des garanties dans tous les cas autres que ceux visés aux paragraphes 1 à 8 ci-dessous :
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs..... 10 000 000 €
Sans pouvoir excéder :
- au titre des dommages matériels..... 2 000 000 €
- au titre des dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel... 1 000 000 €

Sauf :

1 – Dommages exceptionnels selon les dispositions de l'article 51 des Conditions Générales (montant par sinistre)

Tous dommages (corporels, matériels et immatériels consécutifs) confondus

.
2 – Intoxication alimentaire
(*article 34 des Conditions Générales*)
..... 2 000 000 €

Tous dommages (corporels, matériels et immatériels consécutifs) confondus

.
3 – Pollution accidentelle
(*article 35 des Conditions Générales*)
..... 500 000 €

Tous dommages (corporels, matériels et immatériels consécutifs) confondus

.
4 – Dommages d'incendie, d'explosion ou résultant d'un dégât des eaux – Dommages dus au gel ou au dégel
Dommages corporels et immatériels consécutifs 6 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs 1 000 000 €

.
5 – Dommages sur objets confiés
(*article 33 des Conditions Générales*)
Dommages matériels et immatériels consécutifs 10 000 €
par sinistre sans pouvoir excéder 100 000 € par année d'assurance

.
6 – Vol par préposés
(*article 36-2 des Conditions générales*)
Dommages matériels et immatériels consécutifs 10 000 €

.
7 –
Responsabilité civile après livraison-réception 2 000 000 €

Tous dommages (corporels, matériels et immatériels consécutifs) confondus
Sans pouvoir excéder pour les dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel



inter mutuelles entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 22 763 000 € entièrement libéré N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen - Adresse postale : 11, rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris CEDEX 08
02 32 95 35 92

..... 500 000 €

.
8 – Responsabilité en cas de "faute inexcusable"
(*article 36-3 des Conditions générales*)

Tous dommages (indemnisations complémentaires) confondus

..... 6 000 000 €

--